

Séance du Conseil du
2 mars 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 2 mars 2020 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Évelyne Gallet et Pauline Joncas. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absences motivées : M^{me} Chantal Côté et M. Jonathan Daigle

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 22 février 2020.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Autorisation de signature d'une servitude pour confirmer l'installation d'un trop-plein pompé de la Municipalité, y avoir accès et pouvoir l'entretenir - lot 3 251 625;
 - b) Rapport d'activités annuel 2019 du Service de sécurité incendie;
 - c) Formulaire de l'usage de l'eau potable, installation de quelques compteurs d'eau.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) 2^e projet de règlement décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 pour un ajout d'usages dans la zone SbMP-1;
 - b) Redevances des carrières et sablières pour l'année 2019;
 - c) Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale;
 - d) Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – dossier n^o 00028675-1;
 - e) Résolution autorisation l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny;
 - f) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
 - g) Augmentation de la marge de crédit;
 - h) Affectation d'une partie du surplus accumulé non affecté pour deux projets réalisés en 2019 (achat véhicule et système de chauffage).
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5

Est absent : M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2020-03-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2020-03-02
Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Toutefois, une correction est apportée à la section du procès-verbal où sont inscrits les chèques puisque nous aurions dû lire du chèque numéro C2000001 à C2000029.

2020-03-03
Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2000030 au numéro C2000075 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L2000015 au numéro L2000027, les dépôts directs du numéro P2000044 au numéro P2000081 pour la somme de 242 740,54 \$ et les salaires de janvier 2020 pour une somme de 72 305,03 \$ totalisant ainsi 315 045,57 \$.

6. Rapport des comités :

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 22 février 2020.

M^{me} Pauline Joncas, conseillère responsable du comité Culture et Patrimoine fait un bref résumé de la rencontre du 22 février 2020.

7. Affaires nouvelles

2020-03-04
Signature d'une
servitude pour
trop-plein pompé
Manoir Est

a) Autorisation de signature d'une servitude pour confirmer l'installation d'un trop-plein pompé de la Municipalité, y avoir accès et pouvoir l'entretenir – lot 3 251 625

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1- QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace convienne d'établir une servitude permettant l'installation, le maintien, l'utilisation,

l'entretien, la réparation et le remplacement de conduites et autres équipements nécessaires ou utiles à la mise en place d'un trop-plein pompé, dont les équipements sont déjà en place sur l'immeuble portant le numéro de lot 3 251 625;

- 2- QUE cette servitude soit faite en faveur du réseau d'égout de la Municipalité, pour lequel une fiche immobilière sera ouverte au Registre foncier du Québec, sur l'assiette décrite dans la description technique par André Dumas, arpenteur-géomètre, le 24 septembre 2019, sous le numéro 8 247 de ses minutes;
- 3- QUE les frais reliés aux travaux d'installation, d'entretien, de réparation et de remplacement des infrastructures soient à la charge de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
- 4- QUE la servitude soit réalisée aux frais de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
- 5- QUE le projet d'acte de servitude, soumis pour approbation, soit et il est approuvé par la présente;
- 6- D'autoriser Jocelyne Caron, mairesse, et Sophie Boucher, directrice générale, à signer l'acte de servitude, à y apporter les modifications qu'elles jugeront nécessaires et à signer tout autre document nécessaire à sa réalisation;
- 7- DE transmettre une copie conforme de la présente à Mallette s.e.n.c.r.l. à l'attention de M^e Gabrielle Samson, notaire.

2020-03-05

b) Rapport d'activités annuel 2019 du Service de sécurité incendie

Rapport d'activité
2019 du Service de
sécurité incendie

ATTENDU QUE

les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie, plan adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE

la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE

le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2019 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activités annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

2020-03-06

Échantillon
compteurs d'eau

c) **Formulaire de l'usage de l'eau potable, installation de quelques compteurs d'eau**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également installer 21 compteurs d'eau (sept déjà installés actuellement) dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel (un déjà installé);

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait d'autres projets d'envergure et prioritaires à régler avant l'installation des compteurs d'eau, comme par exemple la mise aux normes de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage d'ici le 1^{er} juillet 2021 à :

- Prévoir le montant nécessaire au budget municipal pour réaliser les travaux;
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. La soumission de l'appel d'offres;
 - b. L'octroi du contrat;
 - c. Le calendrier mensuel d'installation des compteurs.
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

8. Affaires commencées :

2020-03-07

2^e projet de
règlement pour
l'ajout d'usages
zone SbMP-1

a) **2^e projet de règlement décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 pour un ajout d'usages dans la zone SbMP-1**

2^e PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 POUR UN AJOUT D'USAGES DANS LA ZONE SBMP-1

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier mentionné en titre;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut modifier son règlement de zonage en y ajoutant divers usages dans la zone SbMP-1;
- CONSIDÉRANT QUE** les usages suivants seront ajoutés pour cette zone : 4.6.1.01 « Unifamiliale isolée », 4.6.1.02 « Unifamiliale jumelée », 4.6.1.03 « Unifamiliale en rangée », 4.6.1.04 « Bifamiliale », 4.6.1.05 « Trifamiliale », 4.6.1.06 « 4 logements », 4.6.1.07 « 3 à 6 logements », 4.6.1.08 « 6 à 8 logements », 4.6.1.09 « 9 logements et plus », 4.6.1.10 « Collective (10 chambres et plus) » et 4.6.1.11 « Aux étages supérieurs du rez-de-chaussée »;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme sont en accord avec le Conseil municipal pour ces ajouts d'usages qui s'intègrent bien dans les démarches effectuées avec la démarche Vivre en Ville.

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et en conséquence, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil et ce Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Aux utilisations déjà permises dans la zone SbMP-1 s'ajoute les catégories 4.6.1.01 « Unifamiliale isolée », 4.6.1.02 « Unifamiliale jumelée », 4.6.1.03 « Unifamiliale en rangée », 4.6.1.04 « Bifamiliale », 4.6.1.05 « Trifamiliale », 4.6.1.06 « 4 logements », 4.6.1.07 « 3 à 6 logements », 4.6.1.08 « 6 à 8 logements », 4.6.1.09 « 9 logements et plus », 4.6.1.10 « Collective (10 chambres et plus) » et 4.6.1.11 « Aux étages supérieurs du rez-de-chaussée ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 2^e jour de mars 2020.

Sophie Boucher,
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse

2020-03-08

Redevances des
carrières et sablières
pour 2019

b) Redevances des carrières et sablières pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2019 ont été perçues selon les modalités en place;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été affectées en entier à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2019 des exploitants des carrières et sablières ont été investies pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par ceux-ci. Si un solde est résiduel, ce dernier sera placé dans le fonds réservé. La somme perçue est de 4 867,16 \$ et ce, pour deux exploitants.

2020-03-09

Reddition de compte
pour le programme
d'aide à la voirie
locale

c) Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées sont comprises dans un rapport remis à nos vérificateurs, et ce, pour qu'ils puissent inclure leurs notes aux états financiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Évelyne Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local* pour un montant de 216 422,05 \$.

2020-03-10

Reddition de compte
pour le programme
d'aide à la voirie
locale

d) Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – dossier n° 00028675-1

CONSIDÉRANT QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route des Pommiers, les chemins Bellevue Est et Ouest pour un montant maximal subventionné de 20 000 \$ réparti sur trois exercices financiers, conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux réalisés en 2019 sur la route et chemins précités s'élèvent à 22 389,76 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés aux présentes dépenses sur une rue dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) (dossier : 00028675-1), le tout, tel que décrit au formulaire V-321. Comme les travaux ont été réalisés en entier lors du premier exercice financier, la Municipalité demande que le montant soit versé en entier.

2020-03-11

Vente pour taxes

e) Résolution autorisant l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions 1022 et suivantes du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les

immeubles suivants :

Matricule : 0910 14 0611

Lot : 3 251 806

Adresse de l'immeuble : 788, route du Souvenir

DE DEMANDER à la secrétaire-trésorière et directrice générale de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, le 11 juin 2020, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles, au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

2020-03-12

TECQ
2019-2013

f) Programme de la taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

ATTENDU QUE

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de

travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-03-13

Augmentation
marge de crédit

g) Augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit défrayer les dépenses courantes en attendant la perception des taxes de l'année et a divers projets en cours d'année qui nécessitent des liquidités;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit actuelle répond de moins en moins aux besoins grandissants de la Municipalité, entre autres avec les divers déboursés reliés à des subventions qui sont souvent versées uniquement à la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser l'augmentation de la marge de crédit à 1 250 000 \$ à la Caisse Populaire Desjardins de la MRC de Montmagny. Il est également résolu que M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour l'augmentation et le renouvellement de cette marge de crédit.

2020-03-14

Affectation
fonds de roulement

h) Affectation d'une partie surplus accumulé non affecté pour deux projets réalisés en 2019 (achat véhicule et système de chauffage bureau)

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du système de chauffage et le remplacement d'un véhicule pour les travaux publics et l'hygiène du milieu n'étaient pas prévus dans le budget 2019;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé non affecté permet d'affecter des sommes pour des projets de ce type;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter qu'un montant de 26 374,66 soit utilisé du surplus accumulé non affecté pour payer les dépenses encourues en 2019 pour le projet du système de chauffage du bureau municipal et l'achat d'un véhicule pour les travaux publics et l'hygiène du milieu.

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2020-03-15

Levée de
la séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 heures 51.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse